



# LE COOPÉRATEUR SUISSE

Organe officiel de l'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) Bâle

Rédaction: A. Dami

Édité et imprimé par l'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) Bâle

Parait chaque semaine - Bâle, le 3 septembre 1955 - XXXVII<sup>e</sup> année - N° 36

## Une histoire de la révolution européenne<sup>1</sup>

Dans un monde encore trop en proie aux nationalismes et qui, dix ans après ses conflits imbéciles, voulut au silence, voire au mépris public les esprits libres «au-dessus de la mêlée» — en France, à 25 ans d'intervalle, un Romain Rolland de «gauche», puis un Fabre-Luce de «droite» — on a fait à ce dernier, auteur «maudit» pour son indépendance, au moins trois reproches terribles: «manquer de cœur», être «négatif», être «mondain». Le premier est encore l'effet de ce que l'on peut appeler les indignations à sens unique: le public n'a d'yeux, en France, que pour Oradour (envers hélas alsacienne) ou les déportations, en Allemagne que pour les bombardements inutiles ou les injustices de Nuremberg; on oublie d'un côté les 100 000 victimes françaises de la Résistance, de l'autre les camps et leurs horribles expérimentations humaines. Pour le second reproche, si tel ou tel ouvrage antérieur de M. Fabre-Luce a pu y prêter ça et là (cet analiste implacable et lucide du passé se complaisait davantage à dire, à ses compatriotes du moins, ce qu'il ne fallait *pas* faire que ce qu'il *aurait fallu faire*), il ne s'applique pas au présent livre, qui se termine par une conclusion positive, constructive, réconciliatrice, d'optique européenne. Le «mondain» enfin, trop porté à la petite histoire, et qui prétendait une oreille trop complaisante aux potins et aux intrigues de salon, et pas assez attentive aux masses, au «social», aux grands mouvements populaires, à la vie terrienne et vécue? Soit: dans son célèbre *Journal de la France*, M. Fabre-Luce retournait le reproche; il accusait Léon Blum par exemple — qu'il qualifie encore aujourd'hui de «stérile» — de «penser la France au lieu de la vivre, dans le même temps qu'il avait lui, peut-être un peu trop tendance à ramener la déclaration de guerre de 1939 à une affaire de rivalité entre l'amie de Daladier et celle de Paul Reynaud.

Mais on ne voit plus rien de tel dans l'admirable *Histoire de la Révolution européenne*. C'est encore l'œuvre d'un clinicien, d'un penseur profond qui va d'emblée au cœur des choses avec une intelligence, une rigueur, une acuteur incomparables et, comme l'écrit la N.R.F., une «clarté désespérée», et qui accorde à l'économique et au social la juste part qui leur revient. L'analyse du «mur d'argent» qui, deux ans après des élections de gauche, ramène à chaque fois, en France, la droite au pouvoir, et vingt autres pages de la même veine, sont d'un économiste —

et, pour en rester à la «droite», l'économie a toujours été la lacune d'un Maurras par exemple. (Il n'a d'ailleurs manqué au maurassisme triomphant en 1940 que ses deux aspects essentiels: le roi et la victoire sur l'Allemagne.)

Mais, plus encore qu'une histoire de la guerre qu'il n'a pas voulu faire et qui nécessiterait dix volumes, le chef-d'œuvre de M. Fabre-Luce, ce sont tout de même les portraits, ceux, mémorables, de Romain Rolland tout justement, de Poincaré (auquel notre auteur voulut une solide rancune<sup>2</sup> de Rathenau, de Stresemann, de Hitler, de Göring sont admirables de pénétration et d'éloquence. Chaque trait, chaque racconto y fait mouche. En voici un entre cent: «Il n'en agace comme le «Deutschland erwache» ce visillard Hindenburg, parvenu à l'âge de la sieste.» La comparaison entre Hitler et Göring, en particulier, fait songer au parallèle classique entre Robespierre et Danton, entre l'ascète incorruptible mais glacé et le gros satrape vaniteux, vicieux, mais plus humain et plus chaleureux par la-même. À côté de Göring, «téléphoniste ventriloque» lors de l'Anschluss, voici donc le démiurge diabolique qui marquera de son empreinte l'histoire de ce demi-siècle: génie du mal, sans doute (ce sosie de Charlotte, né la même année, est la pour faire pleurer le monde, comme l'autre pour le faire rire), mais surtout génie de l'accession, comment un grand peuple, et si cultive, a-t-il pu se donner à ce primaire? Et pourtant il en fut ainsi: «Cette force vitale évoque l'idée d'une longue lignée paysanne brusquement promue, vague puissante qui vient du fond des âges, s'élève d'un coup, culmine et se défait en une seule vie d'homme. Partant outrageusement heureux, givré au surplus d'une mémoire napoléonienne, Hitler hume littéralement l'avenir, sorte de serpent boa qui fascine, entoure, engloutit ses victimes, pendant longtemps sans effusion de sang, il est en communion totale avec les événements, en sympathie totale avec son peuple.

<sup>1</sup> Alfred Fabre-Luce: *Histoire de la Révolution européenne*. Paris, Domat.

<sup>2</sup> «Caillaux, président du Conseil, s'efforçait de négocier la paix. Or une victoire totale (en 1917) est le seul moyen d'éviter, d'ajourner au moins, ce débat sur les responsabilités de la guerre dont le souci hante déjà le Président lorrain et ne cessera de le tourmenter jusqu'à sa mort. Pour le chef politique qui a assumé en 1914 la responsabilité d'endosser la mobilisation russe, tout compromis signifierait la Haute-Cour.» (Page 33.)

FAVLOS GIANNELIAS

Avocat au barreau de Genève

718, cours de la République

VILLEURBANNE (Rhône)

Le fameux timbre commémoratif de l'Asie illustre bien ce que nous voulons dire. Mussolini, le sourcil froncé, le menton en avant, y joue au chef qui maintient la distance, le dualisme entre la nation et lui; Hitler au contraire, le regard rêveur, y apparaît comme un mage, un médium, un écho sonore, un confident des cieux. Il a tout prévu, y compris la catastrophe apocalyptique du genre Walhall: «En mourant dans l'Allemagne ruinée, il a dû avoir l'impression de se réveiller». De fait, il annonçait son suicide dès 1939: «Où nous vainquons, ou je ne suis plus.» Car l'égoïsme est tel, chez lui, qu'il s'identifie à la patrie: les grandes choses ne peuvent se faire que sous lui et par lui. À la nation de disparaître, s'il disparaît: «Un peuple qui capitule n'est pas digne de survivre.» On songe à Carthage, à Sagonte, à Numance, ensevelies sous leurs ruines, dans une grandeur antique. Speer, heureusement, va désobéir à cette tactique de la terre brûlée, ce qui permettra, en moins de dix ans, une reconstruction et un essor incomparables, tant il est vrai qu'en matière d'urbanisme — comme, après Versailles, en matière militaire — il est plus facile de partir de zéro que de replâtrer...

Enfant terrible de la «droite» (parce que déjà pacifiste quand, de 1919 à 1933, elle ne l'était pas), véritable Maximilien Harden de la France, plus proche au fond de Jaurès que de son propre milieu, déjà suspect aux bien-pensants par son effort d'objectivité dans les deux guerres, comblé enfin de la double et singulière disgrâce d'avoir été emprisonné successivement par les Allemands, puis par les Français, M. Fabre-Luce, historien impartial, dans la *Victoire*, des causes et des conséquences de la guerre I, vient donc d'écrire un nouveau livre éblouissant sur la guerre II, cette guerre des peintres (Hitler et Mussolini peintres en bâtiment, Churchill et Eisenhower peintres tout court, Roosevelt mort chez son peintre). Passons sur quelques erreurs, démographiques ou autres: en 1921 le Conseil de la S.D.N. n'a pas accordé à la Pologne le maximum, mais le minimum d'Allemands haut-silésiens; la Sarre n'a pas voté pour l'Allemagne à 99%, mais à 91%; les piqûres faites à Hachis sont une légende; l'attaque sur Stalingrad n'a pas eu pour cause le nom symbolique de cette ville; si l'armée allemande a été «correcte» en France en 1940, tel ne fut pas le cas, d'emblée, en Pologne, et plus tard en Serbie, par exemple: le «tarif des otages» en fait foi (il est vrai qu'en face d'une résistance civile armée, l'occupant est toujours perdu; s'il sévit et s'il ne sévit pas); toute la partie orientale de la Pologne cédée à l'U.R.S.S. n'était pas de la Pologne «authentique»: elle est peuplée d'Ukrainiens et de Blancs-Russes; en Russie même, l'envahisseur ne s'est pas heurté d'emblée à la résistance des populations: bien au contraire, celles-ci l'ont accueilli d'abord à bras ouverts, dans l'espoir d'être débarrassées du régime, surtout en Ukraine — d'où en partie les graves revers soviétiques initiaux; ce n'est que lorsqu'elles se virent trahies par un occupant uniquement soucieux d'annexions larvées et d'exactions économiques qu'elles se levèrent en masse contre lui (1942); enfin il n'y a pas d'*«Internationale juive»*, j'entends, pas de solidarité réelle entre gens qui ne sont même pas tous de même race: la guerre à Hitler a été due à sa politique extérieure, non intérieure et persécutrice.

Passons aussi sur quelques faits contestés (les véritables auteurs de l'incendie du Reichstag), sur quelques affirmations contestables (la France aurait dû «agir» dès la réoccupation de la Rhénanie, alors que ce geste n'avait été qu'une réplique au pacte Laval-Staline de 1935; l'Autriche-Hongrie n'a jamais été un «modèle de fédéra-

bisme» ni même un simple Etat fédéral, les nationalités y étaient soumises au double joug germano-hongrois; le 12 mars 1938 une faible minorité d'Autrichiens seulement sont hostiles au nouveau gouvernement Seyss-Inquart, qui aurait fait appel à la S.D.N. contre une éventuelle intervention alliée). Enfin je suis moins certain que M. Fabre-Luce de l'insistance d'Hitler pour une belligérance italienne, de toute façon tardive et dont, en juin 1940, il se serait bien passé. Pour toutes les raisons que l'on sait (prétentions territoriales en France, qui ont empêché la paix avec celle-ci, fermeture du blocus en Méditerranée, revers africains qui ont nécessité la création de l'Afrika-korps, débandade de Grèce et de Russie, retard même apporté à la campagne de Russie par la nécessité d'en finir dans les Balkans), c'est l'Italie — ce vainqueur qui ne l'a pas fait exprès — qui a fait perdre la guerre au Reich.

Il reste que cet ouvrage, fruit d'un labeur colossal, d'années de lectures et de dépouillement dans le double sens concret et abstrait du terme, est d'une richesse inouïe. La «crème», ce sont une vingtaine de pages pleines de formules étonnantes, frappées comme des médailles, et qu'il faudrait pouvoir toutes citer. Ecrit par une des plus belles intelligences de ce temps, il dit ce qu'il y a de plus juste sur l'histoire des vingt dernières années, et il rend un autre son de vérité que les propagandes officielles successives et contradictoires de 1939, de 1940 et de 1945. C'est qu'aussi bien la roue est en train de tourner. On commence à être las de cette phraseologie, de ces terminologies changeantes, au gré des temps et des nations, sur l'agression, la libération, les pactes, les armes elles-mêmes (ainsi les V1 et V2 sont toujours de «sinistre mémoire», mais non la bombe atomique). On commence à comprendre enfin que tous les torts ne sont pas toujours d'un seul côté. A comprendre aussi que les hommes de génie, les grands généraux, les héros ne figurent pas nécessairement chez les seuls vainqueurs. Ceux-ci font l'histoire; pourtant, une vingtaine d'années après Napoléon et toutes haines «taillées», elle a pu être faite *aussi* par les historiens français (qui n'avaient pas vu, eux, leurs archives emportées ou détruites).

M. Fabre-Luce, d'ailleurs, montre très bien ce décalage de l'opinion, surtout autour de 1933, la «droite» passant du belligérisme au pacifisme, la gauche suivant le mouvement inverse, dans les deux cas pour des questions de régime. Les communistes français, eux, opèrent non moins de cinq volte-face: intransigeants et votant seuls en 1920 au prix d'un triomphe de la droite, alliés au Cartel, en 1924; dans le pacifisme-belligerant en 1933, défaitistes en 1939, résistants en 1941 quand la «vraie patrie» est attaquée: le tout, aux ordres d'un Etat étranger. (En 1939, on considérait la guerre de 1914 comme une guerre «comme une autre», entre Etats également impérialistes, également «capitalistes». Mais ce n'est pas ce qu'on avait dit à l'époque! Les passions y avaient été aussi vives sinon plus; les responsabilités, considérées comme tout aussi unilatérales.)

Après avoir exposé en quelques lignes ce qu'il entend par «révolution européenne» (des conflits récents importants moins à l'histoire par leurs dénouements militaires que par les modifications de la structure internationale et sociale qu'ils ont provoquées), puis brillamment résumé les thèses bien connues de la *Victoire* sur les causes et les responsabilités de la guerre de 1914, l'auteur campe à nouveau face à face la «France éternelle» et l'éternelle Allemagne, qui ont désormais dépassé leur tête-à-tête. D'autant que pour la seconde fois, le vainqueur ici est

en même temps le plus faible, et, devant les meilleurs soldats du monde, le sera toujours : que, pour la seconde fois, «le résultat de la partie ne correspond pas à la physionomie du jeu». Avare de son or, de son apéritif et de son sperme plus que de son sang, le Français, héroïque dans la guerre, est moins entreprenant donc, en un sens, moins vulnérable que l'Allemand, qui a peu de jugement politique mais un sens lyrique de l'économie.

Socialistes embourgeoisés sur le tard, un Viviani, un Milleraud, un Briand, un Laval ont continué à faire la politique française, fut-ce avec des gants. En face, avec un désespérant défaut de synchronisme, le nazisme représente un essai de guérison, du complexe d'inferiorité de l'Allemand devant l'Occident latin plus raffiné, de son amour refoulé et malheureux pour la France et l'Italie (*«si nous sommes les plus forts, nous prouverons que nous avons raison»*); une soupape aussi au périodique appel d'air qui vient de l'Est, de la «barbarie» et du désordre slaves. Et ici l'auteur laisse percer le regret qu'on n'ait pas laissé à l'Allemagne les mains libres à l'Est, soit en 1939 soit après l'écrasement de la Pologne et la proposition de paix d'Hitler, au lieu de plonger le continent entier dans la désolation. (*«Que les Prussiens penetrent chez les Slaves, écrivait-il déjà dans le Journal de la France, il n'en résulte nulle atteinte à Pascal, à Racine, à Brillat-Savarin...»*) Mais il fallait compter sans l'Angleterre et sa *balance of power*; sans l'Angleterre que notre auteur n'aime guère, à laquelle il ne consacre que quelques pages distraites, et qu'il accuse en somme d'entrainer la France dans «ses» conflits. Il dénonce justement le mythe de l'invasion – des «cinq invasions», confondues avec l'agression, et constate, avec le même regret que nous, que depuis Delcassé toute attaque à l'Est, aux yeux du Quai d'Orsay, équivaut à une agression contre la France.

Or, plus expéditif que les quarante rois «qui en mille ans firent la France à Hitler, en une nuit ou plutôt en deux, celles du 12 mars et du 1er octobre 1938, a fait l'Allemagne, envers et contre tous. L'ordre des réjouissances», selon nous, a eu ses raisons profondes que nous nous permettons de signaler à M. Fabre-Luce: *raisons chronologiques* (à une Allemagne d'abord réintégrée à l'Est dans ses frontières de 1914, on eut refusé toute revendication supplémentaire, tandis qu'en commençant par le sud, par des territoires extérieurs au Reich de 1914, Hitler se réservait la faculté de reclamer plus tard le corridor, à un moment où le reste serait oublié); *sentimentales* (Autrichien, fils de douanier, en proie à un complexe paternel lui suggérant de supprimer la douane, Hitler, toute sa vie, n'a été qu'un Anschluss refoulé, et celui-ci, accompli par un Autrichien, c'était la revanche de Sadowa et de l'expulsion de l'Autriche par Bismarck); *géographiques* (des Sudètes ex-autrichiens ne pouvant être réunis – il suffit de regarder une carte – qu'après l'Autriche elle-même, dont ils faisaient jadis partie, et non avant); *stratégiques* (l'annexion de l'Autriche permettant d'en-cercler la Tchécoslovaquie, et l'annexion de la Tchécoslovaquie, d'en-cercler la Pologne); *morales* enfin (si déjà, de tension en tension, il fallait en arriver à la guerre, que ce fut du moins à la guerre contre la Pologne et pour Dantzig, seule populaire et seule comprise du peuple allemand).

Mais c'est justement l'occupation de Prague, parfaitement inutile, pour bien des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, qui vint tout gâter: il y avait violation de la loi juree et de l'accord de Munich, conclu pourtant à



Voici, au centre, M. Wilmet à, au Congrès de l'A.C.I. à Paris, en 1954.

## Un ami nous a quitté

Samedi matin, 20 août, l'Union coopérative de Liège nous apprenait la mort de son directeur, M. Léonce Wilmet, décédé des suites d'une opération.

Chef des services éducatifs de cette importante société, M. Wilmet était connu bien au-delà du mouvement coopératif belge. Participant régulier des écoles coopératives internationales, où plusieurs fois il présida les débats du «groupe d'expression française», il s'était fait des amis dans tous les pays.

Sila cordialité de son caractère attiret d'emblée la sympathie, il suffisait d'engager la discussion sur des problèmes d'éducation coopérative pour découvrir le coopérateur qu'était Léonce Wilmet, militant à l'idéal élevé, proche cependant des réalités, se passionnant lorsque la justice ou des principes qu'il estimait indiscutables étaient en jeu.

Appelé de par ses fonctions à voyager souvent, Léonce Wilmet nous rendait volontiers visite et n'ignorait rien du mouvement coopératif suisse. Chaque rencontre était prétexte à de longues discussions et jamais nous ne nous quittions sans que de nouveaux projets aient été mis sur pied et que de nouvelles initiatives aient été suscitées dans le domaine de la propagande ou de l'éducation.

Si l'Union coopérative de Liège, dont nous partageons le deuil, est privée aujourd'hui d'un de ses meilleurs collaborateurs, le mouvement coopératif suisse, lui, perd un de ses plus fidèles amis. Nous ne saurons mieux honorer sa mémoire qu'en le suivant dans la voie qu'il avait un jour définie: «A nous de faire que le drapeau arc-en-ciel monte au mât. L'œuvre à accomplir est gigantesque, mais la foi soulève les montagnes. Eh bien! affirmons, tous ensemble, notre volonté de réussir, même s'il faut soulever une montagne!» A.S.

l'avantage du Reich et même d'un Hitler furieux qu'on l'eût frustré de «sa guerre» (localisée, pensait-il). Ce sont là des choses que l'Angleterre ne pardonne pas. Sans le 15 mars 1939, Hitler obtiendrait — malgré son «Je ne demande plus rien en Europe» — Dantzig et une partie du corridor. Mais il voulait, hélas, bien davantage.

Son pacte avec la Russie? Je ne reprocherais pas à Staline, pour ma part, d'avoir tendu la main à Hitler (il avait pour cela de bonnes raisons de prudence et de prévision), mais à Hitler de s'êtreacoquiné avec Staline; je ne reprocherais pas à celui-ci d'avoir fait l'unité allemande, mais de l'avoir détruite en recommandant, de propos délibérés, une guerre de 1914 que l'Allemagne vaincue venait de gagner sans coup férir et sans verser le sang.

Car pour le reste, «quoi de plus vierge d'idéologie, de l'aveu même d'un Churchill, que la II<sup>e</sup> guerre mondiale? Il n'y en a pas trace, et pas un mot du régime nazi, dans le célèbre appel de De Gaulle au micro, réaction (de grandeur) d'un général patriote qui, tel un Grazian plus tard, en face de la trahison du monarque, n'eût accepté *aucune* invasion et *aucun* armistice; qui, le 18 juin, ne pouvait savoir ni ce que les Allemands allaient faire en France, ni qu'il y aurait un gouvernement de Vichy; et qui, en «soulevant» des colonies de toute façon hors de portée de l'occupant, joue sur le velours et crée, comme les Américains du Sud, des belligérances à bon marché afin — tel Mussolini en 1940 — d'être présent au tapis vert.

Sur la Résistance aussi, M. Fabre-Luce a des paroles définitives. Il y eut également des francs tireurs — voir Maipassant — en 1870 et en 1914, alors qu'Hitler n'était pas né, ou alors un caporal inconnu. Il y en eut dans la Ruhr et le Palatinat en 1923: quelques «collaborateurs», molestés, en particulier des jennes filles qui s'étaient laissé apprêcher d'un peu trop près par des soldats, blancs ou noirs, de l'occupation. L'indignation, alors, fut vive en France; et pourtant les incidents de Pirmasens n'eurent aucune commune mesure avec le sort réservé en France

aux collaborateurs, voire aux simples «Vichyssois», sans parler de ces crimes absous jusqu'à fin 1945 parce que commis en vue de la libération d'un territoire... libéré depuis août 1944. Rien de plus juste ici que cette phrase (je cite de mémoire): «Le régime de Vichy n'a été que l'expression de la colère de tout un peuple jeté sur les routes par les deux hommes qui connaissaient le mieux l'impréparation de la France à la guerre: Daladier pour l'avoir créée, Paul Reynaud pour l'avoir dénoncée.» Et cela tandis que l'équivoque subsistait quant aux conditions de l'entrée en guerre (la France, grande puissance libre de ses actes, ou petit pays neutre envahi?), entre l'armistice — nul et non avenu? — et la capitulation en rase campagne, ou encore entre les bénéfices — successifs et cumulés — de l'attentisme et de la résistance active.

De même enfin pour la répression finale. Hitler et ses acolytes méritaient dix fois la mort. M. Fabre-Luce en convient avec nous. Mais à Nuremberg et ailleurs, la justice, œuvre d'une des parties, et applicable aux seuls ennemis (pour autant encore que leurs crimes eussent été commis en pays envahi), a institué à la fois sa propre législation, le droit du vainqueur, la rétractivité, l'anticipation par rapport à un droit futur et idéal, la culpabilité collective, la preuve de l'innocence (Montgomery, «Depuis Nuremberg, c'est devenu un crime de faire la guerre sans la gagner. Les généraux battus sont jugés et pendus.») Alors que le vrai châtiment d'Hitler, ce fut d'abord de voir son œuvre de mort se défaire comme un tricotage (les premiers pays occupés par lui se trouvant les derniers libérés) puis la victoire finale du peuple même qu'il haïssait le plus au monde et qu'il avait voué, sans la moindre raison, à une mort ignominieuse: si les savants juifs échappés à la gêhenne grâce à Myron Taylor ou à Musy n'ont pu inventer la bombe atomique à temps pour abattre le Reich par ce moyen, du moins — et M. Fabre-Luce le montre après tant d'autres — l'ont-ils privé du fruit de leur labeur et de leur génie, et par là d'une victoire possible. Tout se passe dans l'histoire. Aldo Dam

## Bien-être et agriculture

par JULES MILHAU

Professeur à l'Ecole nationale d'agriculture et à la Faculté de Montpellier

Gabriel de Tarde définissait le bien-être comme «un cheur de besoins harmonieusement satisfaits». Cette définition est à la fois la plus belle et la plus précise que nous connaissons. Le bien-être d'une société dépend donc des besoins de cette société et des moyens dont les individus disposent pour satisfaire ces besoins; cela revient à dire que le bien-être est une catégorie historique fort relative selon les pays et selon les époques: le bien-être d'un courtisan au temps de Louis XIV n'a rien à voir avec le bien-être d'un bourgeois du XX<sup>e</sup> siècle, l'automobile a remplacé la chaise à porteur, le tube au néon s'est substitué à la chandelle.

Le bien-être d'une population est affecté par les grands événements politiques (guerres, révolutions) aussi bien que par les catastrophes naturelles (sécheresse, inondation). Quand une nation est en guerre, sa production se trouve généralement réduite par les coups que lui portent ses ennemis; ses usines sont bombardées, ses lignes de communication sont coupées, ses travailleurs sont mobilisés, toutes les forces productives du pays sont

tournées vers des buts militaires, la production des biens consommables est réduite au profit des productions stratégiques. La guerre se caractérise, du moins dans les pays qui la subissent sur leur territoire, par un recul du bien-être général et en même temps par un immense gaspillage de richesses de toutes sortes.

Dans les périodes de paix, le bien-être de la population dépend, du moins dans l'immédiat, de la manière dont se partage le revenu national entre les biens de consommation et les biens d'investissement. Si Robinson veut s'équiper, il doit prendre sur la pêche ou sur le repos le temps nécessaire à la construction du filer. Il en va de même dans une société complexe: on ne peut pas, avec le même ciment, construire à la fois le barrage et la maison d'habitation; le moteur qui est monté sur un tracteur agricole n'équipera pas une voiture de tourisme, etc.

Quand une nation veut relever ses ruines ou rattraper son retard industriel, elle doit produire des capitaux et réduire d'autant la production des biens consommables.

L'épargne dans les sociétés capitalistes et l'accumulation dans les pays communistes sont deux modalités d'un même phénomène qui peut ainsi s'analyser: par l'épargne ou par l'accumulation il y a transfert de forces productives du secteur des biens directs vers le secteur des biens capitaux.

Le bien-être d'une population, à une époque donnée, sera donc affecté par le taux d'accumulation; c'est-à-dire par la manière dont le revenu national se partage entre les investissements et les biens consommables. En règle générale, on pourrait dire que l'accroissement du bien-être futur exige la réduction ou du moins la limitation du bien-être présent.

Alors que le premier plan français d'équipement et de modernisation comportait un gros effort en faveur de notre industrie lourde et de nos moyens de transport, le deuxième plan traduit davantage le souci du bien-être par augmentation de la production des biens consommables, et notamment par l'expansion de la production agricole.

*Le bien-être national suppose une abondante production agricole*

Les physiocrates enseignaient, au dix-huitième siècle, que «la prospérité de l'humanité entière est attachée au plus grand produit net possible», c'est-à-dire aux plus belles récoltes possibles.

Certes, depuis longtemps l'enseignement de Quesnay et de ses disciples a été réfuté par les économistes. On croit, au XIX<sup>e</sup> siècle, que la prospérité et le bien-être des nations résultent du libre-échange et de la division internationale du travail. On croit qu'une nation industrielle ayant délibérément sacrifié son agriculture peut, néanmoins, connaître un standard de vie élevé. Cette nation n'a qu'à se procurer par l'échange les produits alimentaires qu'elle a renoncé à produire; tel fut effectivement le cas de l'Angleterre.

Mais, de nos jours, la doctrine libre-échangiste ne correspond plus à aucune réalité: les barrières douanières se sont multipliées et se sont heurtées d'obstacles nouveaux: dans toute une partie du monde, le commerce extérieur est devenu un monopole d'Etat qui fonctionne dans le cadre des plans nationaux. La Grande-Bretagne, elle-même, a renoncé à sa politique traditionnelle et s'efforce par tous les moyens de relever sa production agricole. La prolongation du rationnement dans ce pays, après la dernière guerre, ne peut pas être invoquée comme un exemple de bien-être.

Le cas de la France depuis 1945 est encore plus significatif. Jusqu'en 1948, les indices des prix agricoles sont au-dessus des indices industriels; la course des prix et des salaires est surtout une course entre les prix des denrées et les revenus monétaires de la population. A mesure que l'indice de la production agricole s'élève, l'économie du pays tend à la stabilité qui est réalisée en fait en 1952, quand la production agricole a retrouvé son niveau de 1938.

Malheureusement, la production agricole dont l'augmentation est la condition nécessaire du bien-être national se heurte vite, dans un pays comme la France, à la saturation des besoins solvables.

Un très grand nombre de marchés alimentaires se caractérisent par une demande inélastique et, sur ces marchés, l'accroissement de l'offre met rapidement en jeu un mécanisme singulier connu sous le nom de loi de King.

Rappelons l'allure de ce phénomène: sur un marché inélastique, la valeur de la récolte varie en sens inverse de la quantité récoltée; cela revient à dire que le tas de blé a d'autant moins de valeur qu'il est plus gros. Cette loi n'a rien de mystérieux. Elle affirme que, pour certains produits, la baisse du prix unitaire est plus forte que l'accroissement corrélatif de récolte qui a engendré cette baisse. Lorsque les prix varient plus en pourcentage que les quantités, la recette des producteurs qui est un produit de deux termes (prix par quantité) varie avec le plus fluctuant de ces deux termes, c'est-à-dire dans le sens du prix qui est le sens inverse de la récolte. On aboutit ainsi à ce résultat apparemment paradoxal que les grosses récoltes engendrent la misère des producteurs et sont bien souvent à l'origine des crises économiques. Il semble, par exemple, que la grande crise de 1929 a eu pour point de départ l'engorgement des marchés agricoles et l'affondrement du prix mondial du blé.

Les conséquences de la loi de King sont faciles à prévoir: les agriculteurs et les gouvernements seront conduits à des pratiques malthusiennes dont l'absurdité a été dénoncée bien souvent et dont le pays tout entier sera finalement victime. Certes, chaque producteur pris individuellement aura intérêt à obtenir des gros rendements. Il cherchera à augmenter ses revenus par les quantités, mais en faisant cela, il travaille contre son groupe qui a intérêt à des récoltes globales médiocres puisque les producteurs, dans leur ensemble, voient leur recette totale diminuer lorsque la récolte générale s'élève.

Dans une économie en expansion, les lois du marché concurrentiel aboutissent au blocage de l'économie agricole par saturation rapide des besoins solvables, par durcissement de la demande et par abaissement des revenus agricoles.

L'accroissement de la production agricole, condition nécessaire du bien-être, n'est donc pas une condition suffisante. Il ne suffit pas de produire des denrées agricoles, encore faut-il que ces denrées soient rationnellement distribuées et parviennent aux consommateurs sans ruiner les producteurs. C'est le problème de l'organisation des marchés agricoles.

*Le bien-être national suppose l'organisation des marchés agricoles*

Dans la période courte, le problème essentiel qui se pose sur un marché agricole est un problème de régulation. Il faut adapter une offre irrégulière qui fluctue avec les rendements annuels à des besoins humains normalement constants ou lentement progressifs.

La solution d'un tel problème exige le stockage des denrées. C'est le stock qui permet d'étaler dans le temps les variations des rendements. Le stock grossit au cours des années d'abondance et permet d'alimenter convenablement le marché pendant les années de disette.

Cette solution a été maintes fois mise en œuvre au cours de l'histoire, par exemple sous la forme de greniers publics, pour essayer d'équilibrer les vaches maigres et les vaches grasses qui se succèdent fort irrégulièrement dans la vie des peuples. Il est bien évident que la constitution d'un volant régulateur capable d'absorber les à-coups de la production serait de nature à stabiliser les prix agricoles, assurant ainsi la sécurité des producteurs qui redoutent la méprise et la sécurité des consommateurs qui redoutent la vie chère.

Mais une politique de stockage ne saurait, à elle seule, résoudre le problème de l'équilibre à long terme. Bien souvent, des nations qui ont stocké leurs excédents agricoles ont fini par accumuler des stocks invendables qu'il a fallu se résigner à détruire sous les yeux des producteurs ruinés et des consommateurs insatisfaits (exemple du café, du blé, du coton, etc.).

Dans la période longue, les marchés agricoles soulèvent des questions encore plus difficiles et complexes.

Le progrès technique porte, en effet, l'agriculture, en France comme dans tous les pays, vers des rendements sans cesse plus élevés. À travers les oscillations annuelles de la production, la productivité du travail agricole augmente de décade en décade. L'augmentation progressive des rendements français du blé illustre d'une manière saisissante l'affirmation précédente : vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la France produit environ 80 millions de quintaux de blé sur 7 millions d'hectares ; en 1954, notre pays a récolté plus de 100 millions de quintaux sur 4,5 millions d'hectares. On peut prévoir que cette tendance s'accélérera avec la modernisation de nos exploitations et avec la formation professionnelle des agriculteurs.

Malheureusement, sur un marché limité aux frontières nationales, l'expansion agricole risque de se heurter rapidement à la saturation des besoins solvables et de déterminer l'effondrement du marché et la crise économique. L'expansion agricole exige donc l'élargissement du marché.

Sur le plan intérieur, la meilleure manière d'élargir le marché des denrées alimentaires est d'accroître le revenu des consommateurs. On peut noter que toute augmentation des revenus les plus bas (minimum vital) entraînera un accroissement sensible de la demande de denrées. En effet, si on calcule, pour un produit alimentaire courant, l'élasticité de la demande dans les divers groupes sociaux, on obtient les coefficients les plus élevés pour les catégories les plus modestes. L'accroissement général de tous les revenus de la population, dans une même proportion, n'aura pas pour effet d'augmenter d'un litre de lait ou d'un kilo de pain la consommation des classes riches, mais accroîtra sensiblement la consommation alimentaire des classes pauvres.

L'observation précédente aboutit à proclamer que le progrès économique et le progrès social sont solidaires, qu'il ne suffit pas de produire plus et mieux, mais qu'il faut aussi savoir répartir avec plus de justice les richesses créées par le travail des hommes.

L'équilibre à long terme des marchés agricoles suppose une politique attentive à toutes les transformations sociologiques qui modifient à la longue notre comportement et nos besoins.

En règle générale, la production agricole devrait être orientée vers des marchés saturés à demande inélastique qui connaissent des crises violentes vers les marchés non saturés dont la demande est capable de s'élargir.

Il convient de noter que la demande des denrées alimentaires évolue dans le temps au fur et à mesure que nos conditions de vie sont modifiées par la technique. Nous faisons aujourd'hui moins d'efforts musculaires qu'autrefois (automobiles, ascenseurs, appareils ménagers, etc.). Par contre, la fatigue nerveuse des travailleurs devient plus grande (complexité de la technique, importance croissante du travail d'organisation et de contrôle, déplacement rapide des individus, etc.). Les aliments énergétiques sont moins recherchés et les aliments protecteurs sont plus nécessaires aujourd'hui que

jadis. La consommation de pain, de pommes de terre, de légumes secs est en recul. La consommation de fruits, de lait, de légumes verts est en augmentation. Nous avons besoin de moins de calories et de davantage de sels minéraux et de vitamines.

Les producteurs agricoles et les pouvoirs publics devront être très vigilants à une telle évolution.

#### *Distribution onéreuse et distribution gratuite*

On peut se demander si les efforts que l'on déploiera pour organiser les marchés agricoles, quelles que soient l'importance et l'intelligence de ces efforts, parviendront à résoudre toutes les difficultés inhérentes à ce secteur de la vie économique.

En effet, on observe souvent qu'une série de récoltes pléthoriques se produisant même sur un marché bien organisé vient compromettre l'équilibre de ce marché en faisant peser sur lui des «surplus» invendables.

A l'heure actuelle, les stocks de blé grossissent en Amérique du Nord. Notre pays est aussi préoccupé par ses excédents générés, par ses excédents de sucre, par ses excédents de vin, et, pour essayer d'écouler ces «surplus» sur les marchés extérieurs, on vient d'instituer un système de primes à l'exportation.

Malheureusement, au moment où les nations exportatrices s'inquiètent de leurs «surplus», il est prouvé qu'il existe dans le monde des besoins immenses à l'état latent. Un marché bien organisé permettra de satisfaire convenablement les besoins solvables, mais ces derniers ne doivent pas nous masquer les besoins réels insatisfaits qui se développent rapidement avec l'actrossement démographique de toutes les nations du monde.

Les travaux des Nations Unies nous apprennent que plus de la moitié des hommes de la terre sont dans un état de sous-alimentation chronique et que la famine sévit encore dans certaines régions du globe.

On est alors en droit de se demander si le mécanisme normal de l'échange est capable de résoudre le problème de la distribution des produits agricoles et on voit apparaître et se multiplier des pratiques distributives qui n'ont rien à voir avec le mécanisme du marché.

La France vient de s'engager à son tour dans une politique de distribution gratuite de lait aux enfants et de sucre aux vieillards. Beaucoup de pays, et en tout premier lieu, la Grande-Bretagne et la Belgique, nous avaient précédés dans cette voie et de grandioses projets internationaux ont été dressés par la F.A.O., comme celui d'un Bureau international de l'alimentation qui permettrait d'organiser, à l'échelon mondial, le stockage régulateur des céréales et la distribution gratuite ou semi-gratuite de denrées aux peuples économiquement faibles ou à ceux que menace la famine.

Par ces pratiques qui tendent à se généraliser, nous sortons nettement de l'échange classique qui suppose l'équivalence des contre-prestations, appréciées librement par des co-échangistes préoccupés chacun de leur intérêt personnel. Nous passons ainsi de l'économie de l'échange à l'économie du don et nul ne peut prévoir quel sera le terme d'une évolution qui se précise chaque jour davantage. En effet, la zone de la distribution gratuite s'élargit sans cesse ; à la vieille règle Saint-Simonienne «à chacun selon ses mérites» se substitue chaque jour davantage la formule plus humaine de Fourier «à chacun selon ses besoins».

Ici, la coopération se trouve devant un problème nouveau qu'elle a le devoir de méditer et peut-être de résoudre.

#### *Le rôle de la coopération*

Il est facile de montrer que les problèmes de l'agriculture et du bien-être des populations appellent plus que tous autres la solution coopérative.

Il convient de noter tout d'abord que le monde agricole est un monde à part qui n'a pas été assimilé par le système capitaliste et qui ne paraît pas davantage assimilable par le système de planification socialiste. L'exemple des Républiques populaires est significatif à cet égard : dans tous ces pays, l'industrie et le commerce ont été nationalisés alors que la terre a été partagée entre les paysans. Il semble que la création d'une classe de petits propriétaires fonciers est une décision peu logique quand on veut bâtir un ordre socialiste.

A la vérité, l'attachement du paysan pour la terre est un fait dont il faut bien que tous les régimes tiennent compte. Mais ce fait est-il compatible avec la recherche d'une haute productivité du travail agricole ?

La réponse affirmative à la question précédente n'est possible que par la coopération qui permet de concilier l'autonomie de la petite exploitation agricole et les exigences du progrès technique qui nous porte de plus en plus, dans tous les domaines, vers des disciplines collectives.

Les spécialistes nous enseignent que les exploitations agricoles françaises ont une dimension moyenne trop petite pour mettre en œuvre un machinisme perfectionné et pour développer systématiquement les méthodes modernes de la rationalisation. L'organisation coopérative est la seule issue à la marche vers le progrès, à moins d'envisager une concentration du type industriel peu compatible avec la psychologie paysanne.

Il faut souligner ensuite que les marchés agricoles posent des problèmes difficiles par la nature même des produits. En effet, les produits agricoles sont périssables,

d'une identification difficile. En outre, le marché est dispersé, anarchique. Nous croyons que la coopération est capable de mettre de l'ordre dans ce chaos et l'exemple du Danemark peut être invoqué à l'appui de notre thèse.

Dans le domaine immense de l'organisation des marchés agricoles où presque tout est à faire (politique de stockage, normalisation des produits, rationalisation des transports, etc.), la coopération agricole et la coopération de consommation devraient se donner la main pour agir solidialement dans le double intérêt du consommateur et du producteur. L'inter-coopération a déjà à son actif des réalisations encourageantes, par exemple, pour la distribution du lait en Suisse ou en Belgique. Nous souhaitons vivement que les coopérateurs français et les paysans français s'engagent à leur tour dans cette voie.

Enfin, dans la mesure où se multiplieront les distributions gratuites ou semi-gratuites des denrées aux enfants, aux vieillards, aux économiquement faibles, aux populations sous-développées, notamment dans nos territoires d'outre-mer, on peut se demander qui va assurer cette nouvelle fonction distributive qui se situe complètement en dehors de notre système économique et qui n'est pas davantage un acte administratif normal. Faut-il charger de cette tâche le commerce capitaliste ? Certainement pas. Une telle œuvre paraît peu compatible avec la recherche du profit immédiat.

La distribution gratuite sera-t-elle alors assurée par l'Etat et des fonctionnaires ? Instituteurs, assistantes sociales, secrétaires de mairie ? Ne craint-on pas les gaspillages d'une telle méthode ? Répartir des produits alimentaires est un travail technique qui exige une compétence professionnelle bien particulière.

La coopération ne devra-t-elle pas, demain, prendre en charge cette fonction économique nouvelle ?

Nous sommes tentés de répondre par l'affirmative et il y aurait pour cela une raison. On a dit de Charles Gide qu'il était le plus humain des économistes. On peut dire de la coopération qu'elle est la plus humaine des institutions économiques.

(*Coopération, Paris*)

## La coopération agricole en France

par ANDRÉ HIRSCHFELD, ingénieur agricole

Les conditions de la vie économique et sociale ont été depuis la fin du siècle dernier, profondément modifiées. Si en effet, pendant une longue période, les agriculteurs de notre pays ont pu vivre en économie presque fermée produisant à la ferme la grande majorité des denrées, des meubles et même des outils nécessaires à leurs besoins, il fut possible d'enregistrer à partir de 1880 un certain nombre de phénomènes qui bouleversèrent leur genre de vie.

L'application de nouvelles techniques agricoles, l'utilisation des engrains et des semences de qualité, la mécanisation, le développement des moyens de transport, les communications s'établissant entre grands marchés nationaux, mirent en péril l'existence même des petits et moyens agriculteurs.

Retrouvant des coutumes communautaires ancestrales qui semblaient définitivement disparues et qu'après la Révolution française le Code Civil avait condamnées, les agriculteurs engagèrent une action collective qui les amena à constituer un grand nombre de groupements

agricoles empruntant les formes juridiques les plus diverses : sociétés d'agriculture, comices agricoles, syndicats agricoles et enfin coopératives agricoles.

Ces derniers organismes avaient d'ailleurs une origine fort ancienne puisqu'il est reconnu que, dès le 13<sup>e</sup> siècle, les producteurs de lait mettaient en commun, dans le Jura, la Franche-Comté et tout le Massif alpin, la traite de leurs vaches pour fabriquer des fromages de grande taille.

#### Caractère juridique

Les coopératives sont des institutions qui diffèrent des sociétés à base capitaliste en ce qu'elles substituent la notion de « service » à celle de « profit ». Elles présentent, de ce fait, les caractéristiques suivantes :

a) elles sont essentiellement des associations de personnes dans lesquelles chacun des membres possède un droit égal.

b) en fin d'exercice, les excédents de recettes sont répartis entre leurs adhérents, non pas d'après l'impor-

tance du capital engagé, mais sur la base des opérations effectuées par chacun d'entre eux.

Ces principes étant établis, il est possible de définir, en accord avec M. Roger Picard, professeur à la Faculté de Droit de Paris, les coopératives agricoles comme des associations de cultivateurs ayant pour but la réalisation d'une entreprise collective fondée sur la mise en commun de l'activité des adhérents, dont le capital est constitué par des parts nominatives libérées par les associés, gérées gratuitement par un conseil d'administration désigné par l'Assemblée générale des sociétaires, chacun d'eux disposant d'une voix, et dont les excédents éventuels sont répartis proportionnellement aux opérations réalisées entre les adhérents de la coopérative.

Les sociétés coopératives agricoles fonctionnèrent longtemps en France sans recevoir un statut juridique particulier; ce ne fut très souvent qu'à l'occasion d'une réglementation annexe que furent adoptées les dispositions législatives qui constituerent peu à peu le statut juridique de la coopération agricole.

La loi du 29 décembre 1906, puis celle du 5 août 1920 sur le crédit agricole mutuel dans ses articles 22 à 25, et le décret du 9 février 1921 relatif à l'application de cette loi, dans ses articles 10 à 23, ont fixé un certain nombre de règles à suivre par les diverses associations agricoles pour être affiliées aux caisses locales de crédit agricole et par suite, pour bénéficier des avances de ces organismes.

Mais le développement des coopératives dans toutes les branches de l'activité agricole obligea les pouvoirs publics à intervenir plusieurs fois pour fixer tel ou tel point de la constitution du fonctionnement de ces sociétés, notamment par les lois des 30 décembre 1922, 12 juillet 1923 et le décret-loi du 8 août 1935. Cependant, il ne s'agissait pas encore là d'un véritable statut de la coopération agricole.

Le 11 février 1939, par contre, fut pris un décret de codification «des textes législatifs formant le statut juridique et fiscal des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions».

Cependant, les règles corporatives qui furent imposées après juin 1940 modifiaient profondément le régime des coopératives agricoles et l'acte dit «loi du 4 septembre 1943» reprit le texte de 1939 en intégrant les coopératives agricoles dans le système corporatif instauré alors pour l'agriculture française.

Une ordonnance en date du 12 octobre 1945 effaça définitivement du statut juridique des coopératives agricoles toutes traces de l'organisation corporative, conserva les prescriptions que l'expérience avait reconnues utiles et apporta dans tout le système coopératif des notions nouvelles de nature à permettre aux associations agricoles de fonctionner et de se développer dans des conditions satisfaisantes.

Les coopératives agricoles et leurs unions sont maintenant reconnues comme des groupements *sui generis* dont la forme est celle de sociétés civiles particulières de personnes à capital et personnel variables et relevant de la compétence des tribunaux civils. Cette précision met fin à la longue controverse qui s'était instituée sur le véritable caractère juridique des coopératives.

D'autre part, une ordonnance du 8 octobre 1945 réserva aux coopératives agricoles et à leurs unions les opérations d'ordre économique que les syndicats agricoles et autres groupements agricoles effectuaient jusqu'alors concurremment avec elles.

Si cette dernière disposition n'a pas encore été appliquée, son principe en a été maintenu par la loi du 12 mars 1946.

#### Importance de la coopération agricole en France

Déjà important avant la dernière guerre, le mouvement coopératif a pris une nouvelle extension dans l'agriculture depuis 1945.

L'évolution du nombre des coopératives agricoles peut être marquée par les chiffres suivants:

1906 :	2 200
1923 :	2 800
1939 :	7 420
1946 :	12 600
1952 :	17 000

On estime généralement, en outre, que le nombre des membres des coopératives agricoles est voisin d'un million et que leur chiffre d'affaires dépasse chaque année 100 milliards de francs.

Bien que les coopératives agricoles se présentent sous des types très divers, il est possible de les grouper en quatre grandes catégories:

- 1<sup>e</sup> coopératives de production, transformation, conservation et vente de produits agricoles;
- 2<sup>e</sup> coopératives d'achat et d'approvisionnement;
- 3<sup>e</sup> coopératives de services;
- 4<sup>e</sup> coopératives d'exploitation en commun.

Il faut souligner que de nombreuses coopératives agricoles ont actuellement tendance à réaliser des opérations diverses et qu'en particulier, les coopératives de stockage de céréales effectuent de plus en plus l'approvisionnement de leurs membres en engrains ou en aliments pour leur bétail, soit en multipliant leurs activités soit en fusionnant avec des coopératives d'approvisionnement déjà existantes.

#### 1<sup>e</sup> Coopératives de production, transformation, conservation et vente de produits agricoles

Le développement de la coopération en matière de transformation des céréales est assez récent.

Après la première guerre mondiale, quelques réalisations coopératives avaient été effectuées, mais elles étaient restées limitées.

Cependant, les récoltes excédentaires de 1932 et 1933 nécessitèrent la constitution de stocks de blé importants et des coopératives se créèrent à cette époque dans toutes les régions de grosse production de céréales. On en comptait déjà plusieurs centaines au début de 1936.

La loi du 15 août 1936 institua l'organisme qui est devenu depuis l'Office national interprofessionnel des céréales contribua très largement au développement des coopératives de stockage et de vente en leur confiant un rôle important dans la réglementation du marché et en leur permettant d'accepter des blés livrés par des usagers non sociétaires.

En 1939, le nombre des coopératives de stockage de passait 1100 et 85% de la récolte de blé séjournait alors plus ou moins longuement dans des magasins ou silos coopératifs.

Mais l'élosion des coopératives fut quelque peu anarchique et l'on assista à des concurrences, à des chevauchements fâcheux.

Cette situation se trouva modifiée par la guerre et les circonstances nouvelles qui en résultèrent en, au 31 décembre 1950, il n'exista plus que 948 coopératives de stockage de blé. Ces coopératives disposaient de magasins et silos représentant une capacité de stockage d'environ 25 millions de quintaux.

Elles ont, pendant la campagne 1949/50, stocké plus de 51 millions de quintaux de céréales sur une récolte commercialisée d'environ 65 millions de quintaux.

En ce qui concerne plus particulièrement le blé, elles assurent chaque année environ 80% de la collecte.

L'habitude de fabriquer des fromages nécessitant des quantités très importantes de lait obligea, depuis les temps les plus reculés, les producteurs laitiers des Alpes et du Jura à se grouper pour constituer des fruiteries.

Peu à peu, cet exemple fut imité dans toutes les régions de la France et il n'existe plus guère de départements où ne fonctionnent des beurrieries ou des fromageries coopératives.

En outre, des institutions coopératives ont été créées qui limitent leurs opérations à la collecte du lait, à sa réfrigération ou sa pasteurisation et même à sa mise en bouteilles.

Ces dernières coopératives ont écoulé en 1950 environ 10 millions d'hectolitres de lait de consommation, soit 22% de la quantité passant par des usines.

Les coopératives laitières étaient au 31 décembre 1951 au nombre de 2609. Elles groupaient 340000 producteurs de lait, soit 19% du total de ceux-ci.

En 1950, sur une production laitière industrialisée d'environ 80 millions d'hectolitres, les coopératives ont traité 31 800 000 hectolitres, soit 40,2%.

En 1951, ces chiffres se sont élevés respectivement à 88 500 000 hectolitres, 36 700 000 hectolitres et 41,5%.

Les coopératives vinicoles se sont développées en France depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle.

Les caves coopératives ayant vimifié en 1950 sont au nombre de 961, réparties entre 18 départements principalement méridionaux.

Les coopératives vinicoles groupent 196 000 adhérents, soit environ 11,5% du nombre total des viticulteurs.

En 1950, l'ensemble des caves coopératives a produit 14 120 000 hectolitres de vin, la production de la viticulture française s'élevant à 61 335 000 hectolitres.

Les distilleries coopératives vinicoles sont au nombre de 503. Elles ont produit, durant la campagne 1949/50, environ 66 000 hectolitres d'alcool. La plus grande partie de cette production consiste en alcool d'Etat; l'autre partie étant de l'eau-de-vie réglementée, ou à appellation d'origine contrôlée.

Le nombre des coopératives de fruits et légumes se situe entre 700 et 800. Elles traitent 20% des fruits frais et 15% des légumes frais commercialisés en France.

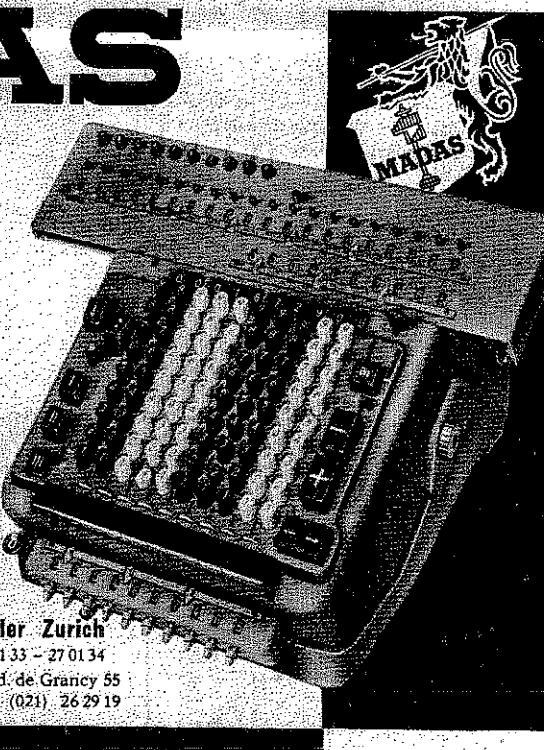
Les coopératives de transformation des fruits et légumes qui sont au nombre de 43 se décomposent comme suit:

- 18 conserveries de légumes;
- 18 conserveries de fruits;
- 5 conserveries mixtes, traitant à la fois des fruits et les légumes;
- 2 choucrouteries.

Il existait en 1951 dans le secteur coopératif 43 distilleries de betteraves, 5 sucreries, 7 sucreries-distilleries.

# MADAS

Les machines à calculer automatiques MADAS doivent leur réputation mondiale au fait qu'elles sont à l'avant-garde du progrès. 60 ans d'expériences et d'études ont permis aux constructeurs de réaliser le chef-d'œuvre qu'est la machine à calculer MADAS dont la construction soignée dans ses moindres détails, les dimensions pratiques et l'extrême simplicité de manipulation font le succès. MADAS n'a qu'un seul clavier standard qui est capable de faire toutes les opérations avec un automatisme qui enthousiasme les connaisseurs. Le résultat de chaque calcul est annulé automatiquement quand une nouvelle opération commence. Un dispositif spécial permet de multiplier un résultat obtenu par une seule frappe de la touche « transfert » ( $a \times b \times c$ ). La construction robuste, le fonctionnement impeccable, la durée de la machine à calculer automatique MADAS méritent votre attention. Aussi sommes-nous à votre entière disposition pour vous conseiller et étudier avec vous la manière la plus judicieuse de résoudre vos problèmes de calcul.



S. A. pour Machines à Additionner et à Calculer Zurich

Bahnhofplatz 9 Victoria-Haus Telefon (051) 27 01 33 - 27 01 34  
Genève: H. Jaggi, Rue Verdaine 7 Lausanne: J. Kuhne, Bd. de Grancy 55  
Téléphone (022) 25 20 49 Téléphone (021) 26 29 19

situées principalement dans le Nord de la France et la région parisienne.

Il faut noter que l'on tend à diminuer le nombre des distilleries au profit de celui des sucreries-distilleries.

En 1948/49, les coopératives betteravières ont traité 1 180 000 tonnes de betteraves; en 1949/50, 1 275 000 tonnes; en 1950/51, 1 664 000 tonnes, soit sensiblement de 10 à 15% de la production totale française.

La production d'alcool des distilleries coopératives de betteraves s'est élevée en 1948/49 à 735 000 hl.; en 1949/50, à 491 000 hl.; en 1950/51, à 905 000 hl.

Les coopératives oléicoles sont au nombre de 97, dont 5 confiseries et 92 moulins; elles groupent plus de 20 000 adhérents, soit 20% de l'ensemble de producteurs d'olives.

Les huileries coopératives transformant les oléagineux métropolitains tendent à se développer. Au nombre de 13, elles traitent de 20 à 25% de la production nationale de graines oléagineuses, soit sensiblement 35 000 t.

Les féculeries coopératives, au nombre de 20, réunissent plus de 12 000 coopérateurs et représentent le tiers des féculeries françaises.

#### 2<sup>e</sup> Coopératives d'achat et d'approvisionnement

Les coopératives agricoles d'achat en commun et d'approvisionnement sont au nombre de plus de 2 000; elles fournissent à leurs adhérents tous les produits et matériels nécessaires à l'exploitation de ceux-ci, et notamment 45% des engrangis (soit, en 1949/50 environ 450 000 tonnes d'éléments fertilisants, azote, phosphate, potasse), 50% de la ficelle-lieuse (soit sensiblement 15 000 tonnes), 43% des aliments du bétail.

Un nombre croissant de coopératives se livrent à la fabrication d'aliments composés pour le bétail et d'engraissés. En effet une quarantaine de coopératives procèdent à la première de ces activités, 25 environ se consacrent à la seconde.

On estime que pour l'exercice 1950/51 le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des coopératives agricoles d'approvisionnement est de l'ordre de 45 milliards.

#### 3<sup>e</sup> Coopératives de services

Pendant les années qui suivirent la Libération, l'essor de la Coopération d'utilisation en commun du matériel fut rapide. Environ 5 000 C.U.M.A. se créèrent durant cette période. À l'heure actuelle, l'orientation générale du mouvement se fait dans une direction nouvelle, celle de l'équipement et de la modernisation qui sont devenus les problèmes fondamentaux.

L'insémination artificielle, uniquement sous l'impulsion de la coopération agricole, connaît à l'heure actuelle un essor remarquable. Il existe 55 centres coopératifs d'insémination artificielle répartis dans toute la France, à l'exception de très rares régions (région méditerranéenne, zone charolaise, quelques arrondissements de Normandie) et qui fournissent en plus la semence à une vingtaine de coopératives autonomes.

Les coopératives d'élevage et d'insémination artificielle possèdent 350 taureaux d'élite.

Le nombre des inséminations auxquelles elles ont procédé est de:

- 280 000 en 1948;
- 350 000 en 1949;
- 480 000 en 1950;
- 600 000 en 1951 (chiffre non encore confirmé).

La coopération technique et scientifique est apparue ces dernières années essentiellement dans le secteur de la viticulture méridionale.

#### 4<sup>e</sup> Coopératives d'exploitation en commun

Très peu nombreuses en France, les coopératives n'ont pas encore dépassé le cadre de l'expérimentation.

Encouragées par les services du Génie rural du Ministère de l'agriculture qui leur accordent des subventions importantes, financées par les organismes de crédit agricole mutuel, conseillées par les Ingénieurs en chef, Directeurs des services agricoles départementaux et leurs collaborateurs, groupées au sein de puissantes unions et fédérations régionales et nationales, les coopératives agricoles qui répondent à une nécessité reconnue partout doivent être le pivot essentiel du développement futur de l'agriculture française.

(*Les Annales de l'Economie collective*)

## Pas de vitamines dans les cigarettes

La Commission fédérale de l'alimentation nous communique:

« La Commission fédérale de l'alimentation (C.F.A.) s'est réunie le 22 juin 1955 en séance plénière sous la présidence de M. le ministre E. Feist pour prendre des décisions relatives à différentes questions qui lui avaient été soumises par ses sous-commissions à l'intention du Service fédéral de l'hygiène publique... »

Le poids des délibérations a, à nouveau, porté sur la *vitaminisation des cigarettes* (tabac, etc.), des spiritueux, ainsi que du thé et du café. Revenant sur la décision prise antérieurement, la commission a décidé de remettre jusqu'à nouvel avis au Service fédéral de l'hygiène publique la question des requêtes relatives à l'addition de vitamines au thé et au café en ce qui concerne des autorisations éventuelles.

En revanche, la C.F.A. a confirmé à l'unanimité sa position de principe du 2 décembre 1954, d'interdire toute addition de vitamines aux cigarettes (tabac, etc.) et aux spiritueux ainsi que toute propagande y relative. Elle est basée, à cet effet, sur les résultats de consultations et d'essais effectués en présence de personnalités scientifiques et d'experts dans un institut universitaire suisse. Selon l'avis de ces experts, il n'existe pas d'effet de vitamines en ce qui concerne l'addition de nicotylamide (vitamine PP) au tabac. La très petite quantité de vitamine PP qui a été décelée dans la fumée, n'est, selon toute probabilité, que partiellement assimilée, en sorte que du point de vue quantitatif également, on ne peut guère s'attendre à une action sensible. Si l'on se fonde sur les essais qui ont été effectués, il n'existe pas de preuve d'une diminution de la nocivité des composants de la fumée. Les conclusions d'un travail fourni par des intéressés, qui se fonde sur la diminution de l'action de la nicotine, se rapportent à des effets pharmacologiques qui appartiennent ainsi au domaine du contrôle des médicaments et non pas à celui des denrées alimentaires. Tout en appréciant à leur juste valeur les arguments de certains milieux économiques, la commission estime qu'il est de son devoir de maintenir son point de vue négatif dans l'intérêt de la santé publique et de l'exprimer publiquement. »

## VARIÉTÉ

### Question de goût

Sous la pression de diverses organisations, les autorités américaines ont entrepris la lutte contre les «comics» d'horreur (histoires illustrées avec peu de texte ou sans texte). On montrait ainsi à un éditeur de ces brochures la couverture d'un de ses ouvrages : un homme tenait d'une main un couteau et de l'autre une tête de femme. «Estimez-vous cela de bon goût?» demanda le président de la commission d'enquête. Comme l'autre répondait affirmativement, il insista : «Alors, qu'est-ce qui serait de mauvais goût selon vous?» — «Si la tête était tenue plus haut, de manière à laisser voir les gouttes de sang dégoulinant du cou», répliqua l'éditeur.

Si vous jetez un coup d'œil sur le contenu de nos kiosques à journaux, ce n'est guère mieux. Il n'y a peut-être pas de tête coupée, mais beaucoup de revolvers, de «pin-up», de princesses qui épousent des bergères, d'écoliers qui sauvent des missionnaires en train de cuire à la broche, de textes idiots et de conseils aussi créatifs que conformistes. Comment expliquer aux lecteurs de ces illustrés qu'ils feraient mieux de choisir les autres, dans lesquels ils trouveront des reportages passionnantes et vrais, des histoires qui sont la vie, une vie qui vaut tout de même mieux que la fiction au jus de réglisse?

Cette même pensée me traverse l'esprit lorsque je me trouve dans un intérieur de braves gens qui décorent leurs murs avec un cœur en papier-mâché rehaussé d'un ruban rose, d'une œuvre d'art présentant un coucher de soleil plus beau que le vrai et du dernier diplôme encadré de baguettes dorées. Comment leur expliquer que c'est laid? Comment leur prouver qu'ils pourraient avoir des murs passionnantes en remplaçant ces niaiseries par des reproductions dont le prix global ne dépasserait pas la valeur d'une journée de travail?

Vous avez sans doute fait la même réflexion dans la rue et dans des établissements publics. La robe en taffetas de cette blonde seraît charmante dans une soirée, mais pas sur un champ de foire en compagnie de ses enfants; un décolleté fascinant à un dîner devient insolent au bureau. Comment leur enseigner ces nuances, alors qu'en les ignorant ils se portent préjudice et ennuent parfois leur entourage?

Mon propos était de vous parler du goût, sujet sans doute inépuisable et insaisissable. L'étude de cette branche manque à nos écoles, comme d'ailleurs l'enseignement du bon sens. Car on peut acquérir le goût par l'éducation; tous ne l'ont pas de naissance. Peut-être est-il un moyen de perception trop subtil pour devenir accessible à chacun. Peut-être est-il simplement un moyen de conduire sa vie sans dissonance, pour soi-même et pour son entourage. Rien ne justifie les fautes de goût, dans les gestes du travail comme dans ceux de la vie privée. Ceux qui parviennent à en tenir compte dans tous les domaines, sont aujourd'hui encore des hommes de qualité. Si on commençait tout de suite!

(Ohef)

W.H.

### Bibliographie

Oscar Spinelli: *La mutualité en Italie et ailleurs*.

Les éditions de la *Rivista della cooperazione* à Rome publient le 31<sup>e</sup> volume de leur collection, qui porte le titre ci-dessus et qui est dû à notre ami, M. Oscar Spinelli. On ne peut que féliciter soit l'auteur, soit les éditeurs pour cette activité si belle, si sûre et si féconde, en faveur de la connaissance de tous les aspects du mouvement coopératif. Nous ne pouvons certes pas entrer ici dans tous les détails de ce livre, qui débute par un véritable acte de foi idéaliste, lequel n'est autre que la déclaration constitutive de l'Association internationale de la mutualité. Voici ce texte:

«La mutualité constitue, dans chaque nation, l'un des compléments humains du Statut politique.

Né du sentiment des misères communes qui rapprochent l'homme de ses semblables, elle tend à donner à chaque adhérent la protection qu'il réclame pour lui et les siens contre les risques inhérents à la personne humaine.

Par un acte mutuel volontairement soumis, ses membres, naturellement et socialement inégaux en force, deviennent tous, pour les buts indiqués, égaux et solidaires par convention et de droit.

Fondée sur le dogme de la tolérance et de la solidarité, elle peut aussi bien réaliser l'unanimité des classes et des opinions que se nuancer, suivant les plus subtiles affinités et les nécessités sociales les plus diverses, sans jamais rien altérer de son idéal.

Par son expérience séculaire, basée éprouvée des lois sociales modernes, elle est apte tout ensemble à les suppléer; les servir et les compléter; elle leur est cependant différente en ce qu'à la solidarité technique des membres, elle ajoute toujours la noblesse des sentiments fraternels.

Resolument libre et indépendante, elle est pour tous l'école de l'entraide, des responsabilités, du civisme et de la vraie démocratie.

Truit précieux de la liberté, protectrice des foyers malheureux, la mutualité est le lien moral capable d'assurer la concorde entre les hommes d'un même pays et entre les peuples d'un même univers.

Le but de ce volume est d'ailleurs de rappeler aux Italiens les œuvres accomplies par les secours mutuels au cours de l'histoire, de leur montrer les formes nouvelles de la mutualité et de leur faire connaître les bienfaits de la sécurité sociale, d'orienter les esprits vers la mutualité considérée comme une garantie de l'homme contre les risques sociaux, de faire connaître la place prise par la mutualité dans la vie des autres pays, d'indiquer les règles de la mutualité pratiquées ou à pratiquer encore en Italie, d'étendre l'assistance sociale aux catégories qui en sont exclues et enfin de rendre justice aux sociétés de secours mutuels et d'en tirer des éléments et des expériences. La constitution de la République italienne institue d'ailleurs dans ses articles 31, 32, 36, 37 et 38 l'obligation de la protection sociale.

Le livre s'ouvre par un aperçu historique, puis l'auteur distingue, comme il l'a déjà fait dans nos colonnes, entre-mutualité et coopération. Il passe ensuite à l'étude des secours mutuels et à l'histoire de celui-ci en Italie depuis le Risorgimento jusqu'à sa dissolution, en particulier par le fascisme.

Le chapitre VI s'institue «de la bienfaisance ou secours mutuels» et les chapitres suivants traitent de l'obligation de l'assurance sociale, du coût de la sécurité sociale, des questions de l'assurance-maladie, de divers aspects juridiques de la loi, en particulier de celle du 15 avril 1886, de la mutualité actuelle, enfin de la mutualité dans divers pays, de la mutualité sur le plan international et des problèmes posés par les secours mutuels.

Ouvrage, de plus, richement illustré, et qui fait honneur à son auteur.

La prime d'entreprise, forme nouvelle de la rémunération du travail. Éditions «Etudes et Documents», Fédération des syndicats patronaux, 1, rue du Temple, Genève. Prix: fr. 7.50.

Les relations entre patrons et ouvriers sont un des problèmes les plus importants de notre époque. La principale pierre d'achoppement dans ce domaine est, sans conteste, la délicate question de la rémunération et de l'intérêt du personnel au résultat de l'entreprise. Les directeurs de l'Institut technique des salaires, MM. A. Boyer et J. Dubois, qui ont déjà à leur actif des réalisations de primes d'entreprises en France comme en Suisse dans plus de 120 entreprises ayant au total quelques 90 000 salariés, ont entrepris d'expliquer dans une étude brève, mais complète, comment introduire cette nouvelle forme de rémunération. La prime d'entreprise peut être appliquée dans les conditions d'exploitation les plus diverses; et offre de grandes possibilités d'accroître chez l'ouvrier et l'employé le sens de la responsabilité personnelle. À l'appui de leur thèse, les auteurs de la monographie citent une dizaine d'exemples d'application de la prime dans des entreprises dont l'effectif varie entre 25 et plusieurs milliers d'ouvriers, appartenant notamment à la mécanique, l'industrie alimentaire, l'hôtellerie, le commerce, le textile et le bâtiment.

## Les débrouillards

Le 71<sup>e</sup> régiment de New-York a organisé une exposition des débrouillards. Des spécialistes du système «D» y montrent comment on fait soi-même des choses au lieu de les acheter au marché. Comment on bâtit sa maison, un canot ou même une automobile! Ils vous invitent à badigeonner vos parois, à mettre vos parquets, à fabriquer vos meubles, à confectionner vos vêtements. Du fait, le système «D» est devenu une industrie importante aux Etats-Unis. On calcule que ce métier atteint six milliards de dollars par an (vingt-cinq mille millions de francs suisses!).

Ces amateurs achètent 75% de toutes les couleurs, 60% du papier peint, 50% des carrelages du pavé, et 42% des parquets de bois. L'an dernier 200000 logements ont été construits, des fondements au toit, par des bricoleurs. Certes, il y a bien des gens qui aiment faire des travaux à domicile ou dans des ateliers d'amateurs, mais pour que cela devienne une affaire de six milliards de dollars, il faut que ce mouvement ait des raisons sérieuses. Quand des employés, des commerçants, des médecins, des mécaniciens, et autres préfèrent coller des papiers aux parois, badigeonner ou bâti, on doit bien se dire qu'ils ne le font pas rien que pour leur plaisir. Ils évitent le marché parce qu'il est trop cher pour leur portefeuille. Au lieu de progresser dans leurs métiers où ils sont spécialisés, ils essaient d'économiser quelques sous en travaillant en amateurs. Il est bien évident que c'est la cherté du travail et l'effet confiscatoire des impôts trop élevés qui les induit à se suffire à eux-mêmes pour construire leur habitation et à bricoler!

N'oublions pas ce que disait, il y a presque deux siècles, Adam Smith: «Dix ouvriers spécialisés dans une usine font 48000 épingle en une journée; mais pas un seul d'entre eux, pour spécialisé qu'il soit, n'arrivera à en faire une vingtaine par jour, à lui tout seul, ou peut-être pas une.»

Le fait qu'il y a un tel mouvement à l'écart du marché, est un symptôme que les conditions ne sont pas saines.

Laurence Partig  
(Extrait de *Henry George News* par P. G.)

Note du traducteur: Les responsables qui parlent tant de la nécessité d'augmenter la production et l'investissement, feraient bien d'examiner quels sont les impôts qui occasionnent la hausse des prix de revient. Peut-être finiraient-ils, enfin, par s'apercevoir qu'il y en a un qui en n'étant pas répercutable, encourage la production et les investissements: l'impôt sur la valeur foncière comme impôt unique, qui sert à remplacer les autres impôts qui punissent comme des amendes l'assiduité et les investissements productifs.

L'Alliance coopérative internationale cherche pour son siège à Londres:

1 premier adjoint pour le service des recherches économiques  
1 bibliothécaire.

Tous renseignements au sujet du cahier des charges et des conditions d'engagement peuvent être obtenus auprès de l'Alliance coopérative internationale, 11, Upper Grosvenor Street, Londres, W.1., à laquelle les candidatures doivent être soumises jusqu'au 17 sept. 1955 au plus tard.

Imprimerie et administration: Bâle, Si-Jakobs-Straße 175, case postale, Bâle 7

Service des annonces:

Agence de publicité R.-C. Mordasini, Genève, rue de la Monnaie 3  
Téléphone (022) 24 52 25

Tarif de la publicité:

Annonces 30 cl. le millimètre (largeur 40 mm.). Réclames 75 cl. le millimètre (largeur 83 mm.). Petites annonces 15 cl. le mot, supplément de 1 fr. pour annonces sous chiffre.

## Société suisse des gérants de coopératives

### Assemblée d'automne

#### à l'occasion de la Foire de l'A. C. V. Bâle

Mardi 6 septembre 1955, à 9 h. 45, à la petite salle de fêtes, bâtiment principal de la Foire d'échantillons, à Bâle.

#### ORDRE DU JOUR:

1. Souhaits de bienvenue.
2. Procès-verbal.
3. Mutations.
4. Communications du comité.
5. La vente à température du point de vue coopératif, par M. le Dr H. Küng, directeur de la Banque Centrale Coopérative.
6. La nouvelle loi fédérale sur le blé, par M. C. Hersberger, directeur de la Minoterie coopérative de Zurich.  
Après chaque conférence, discussion.
7. Divers.

Après l'assemblée, dîner en commun suivi de la visite de la Foire de l'A.C.V.

#### Société suisse des gérants de coopératives.

Le président: (sig.) M. Sax  
Le secrétaire: (sig.) J. Gauer

## Minoterie coopérative des sociétés suisses de consommation (M.S.K.) Zurich

### Séance de l'Administration

L'Administration a tenu séance le 13 août 1955 au Palais des Arts et des Congrès, à Lucerne.

Onze membres de l'Administration étaient présents ainsi que les trois membres de la Direction.

M. Hersberger exposa d'abord la situation du marché mondial des céréales et commenta pour terminer le rapport et les comptes du deuxième trimestre 1955 qui furent approuvés à l'unanimité.

Puis l'Administration fut mise au courant des questions concernant le projet de construction de nouveaux silos et accepta à l'unanimité la manière de faire de la Direction dans cette affaire.

La demande d'admission de la Cooperativa Capriatese Tesserete a été accueillie sans opposition.

Pour terminer, le Conseil d'administration a pris connaissance avec satisfaction du rapport du Service fiduciaire de l'U.S.C. sur les comptes annuels 1954.

### SOMMAIRE:

Une histoire de la révolution européenne	477
Un ami nous a quittés	479
Bien-être et agriculture	480
La coopération agricole en France	483
Pas de vitamines dans les cigarettes	486
Question de goût	487
Bibliographie	487
Les débrouillards	488
Société suisse des gérants de coopératives: Assemblée d'automne	488
Minoterie coopérative des sociétés suisses de consommation (M.S.K.) Zurich: Séance de l'Administration	488